



REPUBLIQUE
FRANCAISE

N°	02	25 .09	25
----	----	--------	----

Département de l'Aube

Arrondissement de
Bar-sur-Aube

Communauté de
Communes de la
Région de Bar sur
Aube

Nombre de
membres dont le
conseil doit être
composé : 50
Nombre de
conseillers en
exercice : 50

Date de
convocation :
19 septembre 2025

DELIBERATION

CONSEIL DE COMMUNAUTE

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil de communauté, se sont réunis dans le lieu habituel sur la convocation de M. le Président, adressée le 19/09/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présidence : Philippe BORDE, président.

Etaient présents : ANTOINE Fabrice, AUBRY Michel, BARBIEUX Philippe, BAUDIN Claudine, BERTHIER Patrick, BOCQUET Evelyne, BORDE Odile, BORDE Philippe, CAILLET Laurence, CRESPIEN PAIS DE SOUSA Marie-Agnès, DANGIN Anita, GAGNANT Thomas, GEOFFROY Mikaël, GERARD Valérie, HACKEL Claude, HUBAIL Claudine, JOBERT Didier, LEGER Walter, LEMOINE Pascal, LORIN Thierry, MAITRE Pierre-Frédéric, MARY Patrick, MENNETRIER Alain, NICOLLO Denis, NOBLOT Christophe, PETIOT Claude, PETIT Florence, PROVIN Emmanuel, RENARD Régis, RIGOLLOT Marie-Noëlle, VOILLEQUIN Serge, WOJTYNA Lucienne, YOT Olivier

Mandat de procuration : DEREPAIS Martine pouvoir donné à GERARD Valérie, DEROZIERES Jean-Luc pouvoir donné à RENARD Régis, MARY Pierre pouvoir donné à GAGNANT Thomas, PICOD Gérard pouvoir donné à BERTHIER Patrick, PIOT Bernard pouvoir donné à RIGOLLOT Marie-Noëlle, VERVISCH Karine pouvoir donné à BOCQUET Evelyne

Absents : CLAYES TAHKBARI Katty, DESCHARMES Michel, DOS SANTOS Marinette, GAUCHER Guillaume, HENQUINBRANT Olivier, HONERCHICK Romain, INGELAERE Raynald, LELUBRE David, PETIT Pascale, VAN-RYSEGHEM Isabelle, VAIRELLES Mickaël

Secrétaire de séance : Monsieur LEGER Walter

Membres présents.....33
Absents ayant donné mandat de procuration.....6
Absents.....11
Votants.....39

2) RAPPORT D'ACTIVITES 2024 - CCRB

Pour : 0	Contre : 0	Abstention : 0	Non participant : 0
	aucun	aucun	aucun

Rapporteurs : Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents en fonction de leur domaine d'intervention

Le Président présente le rapport d'activité 2024 au Conseil Communautaire et répond ainsi à l'obligation légale posée par la loi du 12 juillet 1999 (codifiée à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Au-delà de cette obligation légale, le rapport d'activités est aussi un document de référence permettant aux partenaires et aux habitants et usagers d'être informés des actions conduites par la Collectivité aussi bien dans les services quotidiens apportés à la population qu'à travers les chantiers d'intérêt communautaire.

Le Conseil de Communauté :

- **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel d'activité 2024 de la Communauté de Communes de la Région de Bar-sur-Aube au titre de l'exercice 2024, consultable aux bureaux administratifs de la Communauté de Communes.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Secrétaire de séance,



Monsieur LEGER Walter

Pour extrait conforme,
Affiché le 26 septembre 2025

Philippe BORDE,


Président